

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2015

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 22 JUIN 2015, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2015-232

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 juin 2015

Consultation publique

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- 52 à 56, 6^e Avenue – Lot 2 612 768
- 266, rue Jacques-Rousseau – Lot 2 612 438

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 18 juin 2015

Dépôt du registre daté du 12 juin 2015 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

Dépôt du rapport annuel sur les indicateurs de gestion de la Ville de Montmagny pour l'année 2014 conformément à l'arrêté ministériel auquel réfère l'article 17.6.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec*

2015-233

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juin 2015 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2015

2015-234

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 juin 2015

2015-235

Appropriation de fonds pour affectations à divers excédents de fonctionnement affectés

2015-236

Confirmation de contributions à divers organismes

2015-237

Abolition et ouverture de postes syndiqués cols blancs et mise à jour de l'organigramme administratif

2015-238

Autorisation de signature de l'avenant # 1 apporté au contrat de location de la gare fluviale de Montmagny – Changement de locataire au contrat

2015-239

Demande d'assistance financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – 2015-2016

- 2015-240 Autorisation de demandes de soumissions – Fourniture et pose d’enrobé bitumineux et construction de bordures de rue – Développement domiciliaire Place des Tourterelles
- 2015-241 Adjudication de contrat à Porcico inc. - Entretien hivernal du dépotoir à neiges usées – Hiver 2015-2016
- 2015-242 Appui à la déclaration de Montréal sur le vivre ensemble
- 2015-243 Plan d’implantation et d’intégration architecturale – Agrandissement du bâtiment sis au 1, avenue de la Caserne - Parc industriel Louis-O.-Roy (Lots 4 446 377 et 4 446 374)
- 2015-244 Plan d’implantation et d’intégration architecturale – Projet de rénovation du bâtiment sis au 174, rue St-Joseph (Lot 2 613 916)
- 2015-245 Plan d’implantation et d’intégration architecturale – Projet de rénovation du bâtiment sis aux 7, rue St-Jean-Baptiste Est (Lot 2 613 482)
- 2015-246 Demande de dérogation mineure – 52 à 56, 6^e Avenue – Lot 2 612 768
- 2015-247 Demande de dérogation mineure – 266, rue Jacques-Rousseau (lot 2 612 438) et abrogation de la résolution 2006-026
- 2015-248 Avis de motion pour l’adoption d’un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 104 000 \$ au fonds de roulement pour l’exécution de travaux de prolongement du réseau d’égout sanitaire sur la montée de la Rivière-du-Sud
- 2015-249 Avis de motion pour l’adoption d’un règlement visant la création d’un programme municipal d’aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis* de la Société d’Habitation du Québec pour une aide financière à l’organisme Vers Plus inc.
- 2015-250 Avis de motion pour l’adoption d’un règlement modifiant le règlement numéro 1146 décrétant une dépense et un emprunt de 605 000 \$ pour l’exécution de travaux de reconstruction de ponceaux, d’aménagement du parc de la mairie, d’aménagements pour la sécurité des usagers de la route et de maintien du programme annuel d’amélioration de la chaussée et ce, afin d’augmenter la dépense et l’emprunt pour un montant additionnel de 110 000 \$

Période de questions

2015-251 Levée de la séance

Et j’ai signé à Montmagny, ce dix-neuvième jour du mois de juin deux mille quinze.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifiée sous serment d’office, que l’avis de convocation, l’ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 22 juin 2015 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 19 juin 2015 à 16 h 08.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 22 juin 2015, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

2015-232

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2015

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 juin 2015 après y avoir ajouté le sujet suivant :

2015-251 Demande d'assistance financière à Patrimoine canadien – Programme Fonds Canada 150 – Projet de projection architecturale multimédia – Maison Sir Étienne-Paschal-Taché

Adoptée

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ Demandes de dérogation mineure

- 52 à 56, 6^e Avenue – Lot 2 612 768
- 266, rue Jacques-Rousseau – Lot 2 612 438

À la demande de M. le maire, M. Mathieu Prévost, directeur adjoint à l'aménagement et au développement, résume et explique la teneur de ces demandes de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 18 JUIN 2015

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 12 JUIN 2015 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LES INDICATEURS DE GESTION DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2014 CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL AUQUEL RÉFÈRE L'ARTICLE 17.6.1 DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU QUÉBEC

2015-233

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2015

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juin 2015 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2015; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2015-234

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 16 JUIN 2015

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 juin 2015 et d'autoriser les services municipaux

et/ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-235

APPROPRIATION DE FONDS POUR AFFECTATIONS À DIVERS EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser les appropriations et affectations de fonds énumérées ci-après :

SOURCE DE FINANCEMENT	POSTE D'AFFECTATION	MONTANT À APPROPRIER
Excédents de fonctionnement non affectés 59-110-01-000	59-131-12-000 Achat de matériel spécialisé en loisirs	3 633 \$
	59-131-01-000 Parc industriel	2800,00 \$
	59-131-08-000 Tableau indicateur à l'aréna dont le titre est modifié pour « Provision pour le remplacement des sièges à l'aréna »	30 000 \$
	59-131-09-000 Provision pour requalification du 134, St-Jean-Baptiste Est	125 000 \$
	59-131-14-000 Provision pour projets majeurs	50 000 \$
	59-131-13-000 Gestion des matières résiduelles	40 000 \$
	59-131-11-000 Mise en valeur du Centre des Migrations (transformation, modification, rénovation ou agrandissement)	69 000 \$
	02-391-00-522 Démolition bâtiment entrepôt Moro	19 840 \$
Revenus de vente du lot 5 587 926 01-233-49-000	Projet de dépenses en immobilisations # 2015-909 Prolongement de conduites – 226, des Poirier	110 000 \$
Projet de dépenses en immobilisations # 2008-103 « Aménagement rue de la Caserne »	59-131-01-000 « Parc industriel »	33 257,61 \$ (solde résiduel du projet 2008-103 – Projet ainsi fermé)

Adoptée

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités et/ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de sept mille quatre cents dollars (7 400,00 \$) :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Le Trait d'Union	Subvention pour l'achat de terre à jardin – Projet de jardin collectif et de parc	02-530-00-973	1 400,00 \$ maximum Payable sur présentation de pièces justificatives
Maison des Jeunes L'Incontournable de Montmagny	Subvention pour des travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment abritant la maison des jeunes	02-701-92-992	5 000,00 \$
MRC de Montmagny	Contribution pour la présentation par le <i>Théâtre Parminou</i> d'une pièce de théâtre à l'intention des aînés dans le cadre de la démarche MADA	02-701-92-973	1 000,00 \$
TOTAL :			7 400,00 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

ABOLITION ET OUVERTURE DE POSTES SYNDIQUÉS COLS BLANCS ET MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT les différentes modifications apportées à la structure organisationnelle à la suite du départ à la retraite d'employées cols blancs;

Il est proposé M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

2015-238

1. D'abolir les deux postes syndiqués cols blancs suivants à compter de la présente résolution :

- 1.1 un poste régulier temps plein de « agent de bureau – niveau 2 » au Service des finances et de l'approvisionnement;
- 1.2 un poste régulier temps plein de « secrétaire de service – loisirs », au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

2. D'ouvrir les deux postes syndiqués suivants à compter de la présente résolution :

- 2.1 un poste régulier temps partiel de « agent de bureau – niveau 2 » au Service des finances et de l'approvisionnement, à raison de 20 heures par semaine;
- 2.2 un poste régulier temps plein de « agent de bureau – niveau 2 » au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

ces deux nouveaux postes seront comblés et intégrés conformément aux dispositions de la convention collective de travail des salariés cols blancs en vigueur à la Ville de Montmagny.

3. De mettre à jour l'organigramme administratif de la Ville de Montmagny en fonction des modifications apportées par les articles 1 et 2; l'organigramme ainsi mis à jour remplace tout autre organigramme adopté antérieurement.

4. De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT # 1 APPORTÉ AU CONTRAT DE LOCATION DE LA GARE FLUVIALE DE MONTMAGNY – CHANGEMENT DE LOCATAIRE AU CONTRAT

CONSIDÉRANT le contrat de location de la gare fluviale de Montmagny intervenu le 14 mars 2012 entre la Société des traversiers du Québec (STQ), le Centre local de développement de la MRC de Montmagny (CLD) et la Ville de Montmagny; cette dernière agissant uniquement à titre d'intervenant au niveau de l'entretien paysager du site;

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a repris, entre autres, le mandat confié auparavant à son CLD en matière de promotion et d'information touristiques à la suite de la cessation des activités du CLD en janvier 2015 et qu'elle continuera à honorer les engagements pris par le CLD en vertu dudit contrat;

CONSIDÉRANT que les parties consentent conséquemment à modifier ledit contrat :

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, à titre d'intervenante au niveau de l'entretien paysager du site, l'avenant # 1 apporté au contrat conclu le 14 mars 2012, d'une durée originelle de trois (3) ans et renouvelable à l'échéance pour 5 périodes additionnelles d'un an, liant la Société des traversiers du Québec, le CLD de la MRC de Montmagny et la Ville de Montmagny et établissant les différentes modalités entourant l'utilisation de l'ensemble du site de la gare fluviale de Montmagny, sis sur l'avenue du Quai à Montmagny, aux fins d'installation de promotion et d'information touristique; ledit avenant ayant pour principal but de changer le nom du locataire au contrat par celui de MRC de Montmagny.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Société des traversiers du Québec, à la MRC de Montmagny de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au superviseur aux travaux publics de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-239

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – 2015-2016

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser M. Jocelyn Landry, directeur de la bibliothèque municipale, à déposer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'assistance financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - 2015-2016* » pour l'acquisition de livres, brochures, périodiques et autres documents multimédias pour la bibliothèque publique.

2. De nommer M. le Maire Jean-Guy Desrosiers, à titre de mandataire de la Ville de Montmagny dans ce dossier.

3. D'autoriser M. le Maire Jean-Guy Desrosiers et le greffier M^c Félix Michaud à signer la convention à intervenir entre la Ville de Montmagny et ledit ministère déterminant les modalités et conditions relatives au versement et à l'utilisation de la subvention octroyée par le gouvernement du Québec dans le cadre de ce programme d'aide financière.

4. De transmettre copie de la présente résolution au ministère de la Culture et des Communications du Québec de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au directeur de la bibliothèque municipale et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-240

AUTORISATION DE DEMANDES DE SOUMISSIONS – FOURNITURE ET POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX ET CONSTRUCTION DE BORDURES DE RUE – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE PLACE DES TOURTERELLES

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le greffier ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux de même que la construction de bordures de rue, dans un même contrat, pour le pavage de la nouvelle rue construite dans le cadre de la réalisation de la phase 5 du développement domiciliaire Place des Tourterelles au nord de la rue Cajetan-Gauthier.

2. De nommer, conformément à la politique de gestion contractuelle, le greffier et directeur des affaires juridiques et l'assistante-greffière comme responsables en octroi du contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant cette procédure d'appel d'offres.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-241

ADJUDICATION DE CONTRAT À PORCICO INC. - ENTRETIEN HIVERNAL DU DÉPOTOIR À NEIGES USÉES – HIVER 2015-2016

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour l'entretien du dépotoir à neiges usées pendant l'hiver 2015-2016 avec possibilité d'une année additionnelle, soit l'hiver 2016-2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit Martin Mercier inc. et Porcico inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Porcico inc. le contrat pour l'entretien du dépotoir à neiges usées de la Ville de Montmagny pendant l'hiver 2015-2016, au prix de quarante et une cents (0,41 \$) le mètre cube de neige traitée, plus taxes, conformément à la soumission déposée par cette entreprise; ladite soumission étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Porcico inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au superviseur aux travaux publics et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-242

APPUI À LA DÉCLARATION DE MONTRÉAL SUR LE VIVRE ENSEMBLE

CONSIDÉRANT que le Sommet Vivre ensemble a réuni une trentaine de maires de villes et de métropole à Montréal les 10 et 11 juin 2015 afin de discuter des enjeux et des meilleures pratiques en matière d'inclusion sociale, de cohabitation, de prévention et de sécurité;

CONSIDÉRANT que les maires présents ont signé la « Déclaration de Montréal sur le vivre ensemble » et partagent les objectifs suivants :

- Nos citoyens méritent de vivre dans des villes où la qualité de vie, la diversité culturelle, la sécurité, la culture, l'environnement, l'emploi et la bonne gouvernance publique sont au cœur de nos préoccupations quotidiennes;
- Nos villes et métropoles doivent développer leur capacité de résilience et apprendre les unes des autres;
- Nos politiques publiques doivent refléter notre volonté que nos villes intelligentes ne laissent aucun citoyen exclu, et que les efforts de modernisation technologique soient au contraire des outils d'inclusion sociale, économique et culturelle;
- Nos lieux d'éducation se doivent d'être accueillants et inclusifs, permettant à chacun de réaliser son plein potentiel, dans un contexte sécurisé;
- Nos politiques urbaines doivent tenir compte de la diversité sociale; des pratiques innovantes et durables qui favorisent tant l'inclusion sociale et économique que la possibilité de vivre en sécurité doivent être mises en place;

CONSIDÉRANT l'importance pour les élus municipaux du Québec et d'ailleurs de se montrer solidaires et de partager leurs bonnes pratiques en matière d'inclusion et de prévention ainsi que sur leurs manières de favoriser le sentiment d'appartenance de tous les citoyens;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer que la Ville de Montmagny partage les objectifs contenus dans la « Déclaration de Montréal sur le vivre ensemble » signée lors du sommet Vivre ensemble tenu à Montréal les 10 et 11 juin 2015.

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée

2015-243

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT SIS AU 1, AVENUE DE LA CASERNE - PARC INDUSTRIEL LOUIS-O.-ROY (LOTS 4 446 377 ET 4 446 374)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 juin 2015, eu égard au projet visant l'agrandissement à des fins d'entrepôt du bâtiment abritant les opérations du commerce Pneus André Ouellet 2000 inc. sis au 1, avenue de la Caserne à Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement à des fins d'entrepôt du bâtiment abritant les opérations du commerce Pneus André Ouellet 2000 inc. sis au 1, avenue de la Caserne à Montmagny (lots 4 446 377 et 4 446 374); ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels*.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire du bâtiment concerné de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-244

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT SIS AU 174, RUE ST-JOSEPH (LOT 2 613 916)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 juin 2015, eu égard au projet soumis visant la rénovation du bâtiment sis au 174, rue St-Joseph à Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé et visant sommairement le remplacement du revêtement de la toiture en bardeaux d'asphalte et d'une fenêtre au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 174, rue St-Joseph à Montmagny (lot 2 613 916), par un revêtement constitué du même matériau et une fenêtre du même type qu'actuellement; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire du bâtiment de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-245

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT SIS AU 7, RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST (LOT 2 613 482)

CONSIDÉRANT que la Coopérative de services à domicile s'est vue accorder une dérogation mineure pour permettre la réalisation de son projet d'agrandissement de son bâtiment sis au 7, rue St-Jean-Baptiste Est;

CONSIDÉRANT qu'elle apporte de légères modifications à son projet initial au niveau des dimensions de l'agrandissement; lesquelles modifications sont toutefois conformes à la dérogation mineure accordée;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment est assujéti à l'application du règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 juin 2015, eu égard au nouveau projet déposé;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le nouveau plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé et visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny (lot 2 613 482), avec un revêtement en tôle corrugée (revêtement déjà autorisé par dérogation mineure); ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville*.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-246

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 52 À 56, 6^e AVENUE – LOT 2 612 768

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 52 à 56, 6^e Avenue à Montmagny (lot 2 612 768), visant à permettre l'agrandissement de l'entrée charretière jusqu'à une largeur maximale de 16,6 mètres au lieu de 7 mètres, tel que l'exige l'article 5.23.4.3 du règlement numéro 1100-99 amendant le règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis aux 52 à 56, 6^e Avenue à Montmagny (lot 2 612 768), visant à permettre l'agrandissement de l'entrée charretière jusqu'à une largeur maximale de 16,6 mètres au lieu de 7 mètres, tel que l'exige l'article 5.23.4.3 du règlement numéro 1100-99 amendant le règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-247

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 266, RUE JACQUES-ROUSSEAU (LOT 2 612 438) ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2006-026

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 29 novembre 2005, avait analysé et recommandé favorablement une demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 266, rue Jacques-Rousseau à Montmagny visant à accepter la localisation actuelle du garage privé avec une marge de recul latérale de 0,45 mètre par rapport à la limite ouest de la propriété au lieu d'un mètre, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une récente transaction immobilière, une erreur a été décelée au procès-verbal dressé à la suite de cette réunion de sorte que cette recommandation du CCU n'y est pas relatée correctement et que la procédure visant à accorder la dérogation mineure suivie par la suite est conséquemment erronée, c'est-à-dire l'avis public aux personnes intéressées, l'assemblée publique de consultation et la résolution 2006-026 adoptée par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle procédure a donc été enclenchée pour donner suite à cette recommandation positive du CCU, soit la publication d'un avis public et la tenue d'une nouvelle assemblée publique de consultation en rapport avec la demande de dérogation mineure initiale;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée au cours de cette assemblée publique de consultation;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'abroger à toutes fins que de droit la résolution numéro 2006-026.

2. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 266, rue Jacques-Rousseau à Montmagny (lot 2 612 438), visant à reconnaître réputée conforme la localisation actuelle du garage privé avec une marge de recul latérale de 0,45 mètre par rapport à la limite ouest de la propriété au lieu d'un mètre, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

3. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2015-248

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 104 000 \$ AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA MONTÉE DE LA RIVIÈRE-DU-SUD

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 104 000 \$ au fonds de roulement pour l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la montée de la Rivière-du-Sud.

Adoptée

2015-249

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE

**COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ
D'HABITATION DU QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE À
L'ORGANISME VERS PLUS INC.**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de créer un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis* de la Société d'habitation du Québec pour une aide financière à l'organisme Vers Plus inc.

Adoptée

2015-250

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1146 DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 605 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE
TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE PONCEAUX,
D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE, D'AMÉNAGEMENTS
POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE ET DE MAINTIEN
DU PROGRAMME ANNUEL D'AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE ET
CE, AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN
MONTANT ADDITIONNEL DE 110 000 \$**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Yves Gendreau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de modifier le règlement numéro 1146 décrétant une dépense et un emprunt de 605 000 \$ pour l'exécution de travaux de reconstruction de ponceaux, d'aménagement du parc de la mairie, d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route et de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée et ce, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 110 000 \$ pour permettre de financer les coûts estimés additionnels des travaux de reconstruction de ponceaux.

Adoptée

2015-251

**DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À PATRIMOINE CANADIEN –
PROGRAMME FONDS CANADA 150 – PROJET DE PROJECTION
ARCHITECTURALE MULTIMÉDIA – MAISON SIR ÉTIENNE-
PASCHAL-TACHÉ**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser M. Patrick Morency, coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales, à déposer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'assistance financière auprès de Patrimoine Canadien dans le cadre du « Fonds Canada 150 » pour la réalisation de son projet de projection architecturale multimédia à la Maison Sir Étienne-Paschal-Taché, intitulé « Étienne-Paschal Taché, au cœur du projet confédératif canadien », dans le cadre du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada, dont les coûts sont estimés à 40 000 \$.

2. De nommer M. le Maire Jean-Guy Desrosiers, à titre de mandataire de la Ville de Montmagny dans ce dossier.

3. D'autoriser M. le Maire Jean-Guy Desrosiers et le greffier M^e Félix Michaud à signer la convention à intervenir entre la Ville de Montmagny et ledit ministère déterminant les modalités et conditions relatives au versement et à l'utilisation de la subvention octroyée par le gouvernement du Canada dans le cadre de ce programme d'aide financière.

4. De transmettre copie de la présente résolution à Patrimoine Canadien de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2015-252

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 22 juin 2015, à 20 h 15.

Adoptée



GREFFIER



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015.



MAIRE
